

DEPARTEMENT  
DE L'ALLIER



VICHYCOMMUNAUTÉ

ARRONDISSEMENT  
DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 02 DECEMBRE 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 52

Votants : 70 (dont 18 procurations)

N°11

OBJET :

PERSONNEL  
COMMUNAUTAIRE

MODIFICATION DU  
TABLEAU DES  
EFFECTIFS

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : **10 DEC. 2021**

Publiée ou notifiée

le : **10 DEC. 2021**

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARROT, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOIX-BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Maryline MORGAND, Bernard AGUIAR (jusqu'à la délibération n°53), Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°53), Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Jacques TERRACOL, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Olivier ROYER, Franck GONZALES, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER, Pascal DEVOS, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Jean-Michel MEUNIER (à partir de la délibération 3B/), Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Yves-Jean BIGNON, Jean-Philippe SALAT (à partir de la délibération 3B/), Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération 3B/), Jean ALMAZAN, Pauline TIROT, Corinne IBARRA, Alexis BOUTRY, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Bernard KAJDAN, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Mmes et MM. Joseph KUCHNA à Laure GUERRY, Michèle CHARASSE à Jean-Dominique BARRAUD, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Christine MAGNAUD à Romain DEJEAN, Philippe COLAS à Jean-Claude BRAT, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Jean-François CHAUFFRIAS à Jean-Pierre RAYMOND, Jean-Marc BOUREL à Jacques TERRACOL, Sandrine MORIER-MIZOULE à Jean-Claude BRAT, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Pierre BONNET à Maryline MORGAND, Anne-Sophie RAVACHE à Bernard KAJDAN, Valérie LASSALLE à Yves-Jean BIGNON, Patrick BLETHON à Corinne IBARRA, Henri SARRE à Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°53), Christiane LEPRAT à Jean ALMAZAN, Sylvie DUBREUIL à Linda PELISSIER, Charlotte BENOIT à Claude MALHURET (à partir de la délibération n°54).

Absents représentés par leur suppléant :

MM. Thierry WIRTH par Patrick JANOWIEZ, François SZYPULA par Dominique SIGAUD.

Absents excusés :

Mmes et MM. Monique GIRAUD, Françoise DUBESSAY, Amélie PACAUD, Thierry LAPLACE, Alexandre GIRAUD, Véronique TRIBOULET, Jean-Pierre SIGAUD.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois pris en application de l'article 4 de la loi du 26 janvier 1984,

...

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984, relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

**Vu** l'ensemble des décrets et arrêtés relatifs aux régimes indemnitaires applicables à la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** la délibération du conseil communautaire n° 11 du 30 septembre 2021 portant modification du tableau des effectifs,

**Vu** l'examen par la commission n° 5 le 23 novembre 2021,

**Vu** l'avis consultatif du comité technique du 18 novembre 2021 sur le projet de modification du tableau des effectifs,

**Considérant** les nécessités d'organisation de la Communauté d'Agglomération en matière de redéploiement, d'organisation et de continuité de service, ou encore d'avancement statutaire,

**Considérant** qu'il convient de prévoir les postes correspondants au tableau des effectifs,

**Propose** au Conseil Communautaire :

- De créer ou supprimer les emplois au tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

<b>A – Les emplois permanents</b>
-----------------------------------

**Créations liées aux avancements de grade et aux promotions internes :**

Il est proposé de procéder aux créations suivantes, à compter du 15 décembre 2021 :

- un emploi d'Attaché territorial à temps complet,
- deux emplois d'Attaché territorial hors classe à temps complet,

- deux emplois de Professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet,
- un emploi d'Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet,
- un emploi d'Assistant de conservation du patrimoine principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet,
- trois emplois de Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- un emploi d'Educateur des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- trois emplois d'Agent de maîtrise principal à temps complet,
- deux emplois d'Agent de maîtrise à temps complet,
- trois emplois d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- deux emplois d'Adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet,
- un emploi d'Agent social principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet,
- un emploi d'Auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- trois emplois d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- cinq emplois d'Adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet,

**Suppressions liées aux avancements de grade et aux promotions internes :**

Il est proposé de procéder à la suppression de deux emplois d'Attaché territorial principal à temps complet à compter du 15 décembre 2021.

**Evolutions liées au cadre statutaire et/ou organisationnel de fonctionnement des différentes structures communautaires :**

Dans le cadre du bon fonctionnement des services communautaires et afin d'assurer la continuité du service dans le cadre du remplacement de personnels ayant quitté leurs fonctions, il est proposé de créer les emplois suivants :

- un emploi d'Adjoint technique à temps complet,
- un emploi d'Attaché territorial à temps complet,
- un emploi de Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- un emploi de Technicien à temps complet,
- un emploi d'Agent de maîtrise principal à temps complet,

Dans un même temps, il est proposé de supprimer les emplois vacants suivants :

- un emploi d'Adjoint technique à temps non complet, à hauteur de 22 heures hebdomadaires

- un emploi d'Adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- un emploi d'Adjoint du patrimoine principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet,

Enfin, suite à une erreur matérielle constatée dans le tableau annexé à la délibération n° 11 du 30 septembre 2021, il est proposé de corriger le nombre de postes inscrits d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet ainsi qu'il suit :

Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>e</sup> classe	Effectifs budgétaires	Dont : Temps non complet	Effectifs pourvus	Statutaires	Contractuels
Nombre affiché	21	10	21	8	13
Nombre correct	21	11	21	8	13

### **B – Les emplois non permanents**

Pour réaliser les projets portés par la communauté d'agglomération, il est proposé, sur le fondement de l'article 3 :

- De prolonger l'emploi non permanent suivant :
  - un contrat de projet pour cinq ans à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, rémunéré sur le grade d'Assistant de conservation du patrimoine, pour l'archivage des dossiers des communes,
- De créer les emplois non permanents suivants :
  - un contrat de projet pour trois ans à temps complet rémunéré sur le grade de Technicien chargé de l'animation de la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat, à compter du 1<sup>er</sup> février 2022. Cet emploi est financé à hauteur de 50% par le Conseil Régional et l'Etat au titre du programme SARE (Service d'accompagnement à la rénovation énergétique).
  - un contrat de projet pour trois ans à temps complet rémunéré sur le grade d'Attaché, chargé de l'animation du plan alimentaire territorial, à compter du 1<sup>er</sup> février 2022. Cet emploi est cofinancé par la Ville de Cusset,
    - un contrat de projet pour quatre ans à temps complet rémunéré sur le grade de Rédacteur pour l'animation du label « Terre de Jeux », à compter du 1<sup>er</sup> février 2022.

Dans un même temps, il est proposé de supprimer le contrat de projet chargé de la mission « Terre de jeux » ouvert pour un an à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter le tableau des effectifs au 15 décembre 2021 qui prend en compte les évolutions précitées, tel que figurant en annexe n°1,
- d'autoriser Monsieur le Président à faire évoluer le tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents, conformément aux propositions figurant dans le rapport,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats précités,

- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 2 décembre 2021.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

Signé électroniquement par  
Frédéric AGUILERA



A Vichy, le  
09/12/2021

# Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 11 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 DECEMBRE

Objet de l'acte : 2021 - PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - MODIFICATION DU TABLEAU  
DES EFFECTIFS

.....  
Date de décision: 02/12/2021

Date de réception de l'accusé 10/12/2021  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 02DEC2021\_11

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20211202-02DEC2021\_11-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 11.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20211202-02DEC2021\_11-DE-1-  
1\_1.pdf )

Annexe : 11Annexe\_ Etat du personnel DEC 2021.pdf ( 99\_DE-003-200071363-  
20211202-02DEC2021\_11-DE-1-1\_2.pdf )

11 ANNEXE ETAT DU PERSONNEL